

s.C.41.Arg.157.1.- MB/vo

Berne, le 14 novembre 1958.

4

Réponse
du Chef du Département à l'interpellation Wick.

Les difficultés rencontrées par les compagnies d'électricité CADE (Compagnie argentine d'électricité) et CIA (Compagnie italo-argentine d'électricité) en Argentine ont retenu notre attention depuis plusieurs années déjà. D'importants capitaux suisses y sont investis.

Le 23 juillet 1957, le Gouvernement argentin provisoire annula les décrets 8028 et 8029, promulgués en 1936 par les autorités municipales de Buenos Aires. Cette mesure n'était d'ailleurs que l'aboutissement d'une situation qui se détériorait depuis longtemps. Mais elle menaçait gravement les intérêts des entreprises que je viens de mentionner. En effet, la concession octroyée à la CADE devenait ipso facto caduque dès le 31 décembre 1957, et celle de la CIA à la fin de l'année 1962. Pour justifier sa décision, le Gouvernement argentin invoqua des défauts de forme, et cela bien que la CADE eût, pendant 21 ans, exercé son activité sur la base de ces contrats.

Nos représentants s'occupèrent aussitôt de la sauvegarde des intérêts suisses en jeu. Le 29 juillet 1957 déjà, notre ambassade fut chargée d'une démarche au sujet des mesures prises envers les deux compagnies. De leur côté, celles-ci interjetèrent recours, l'une auprès du Ministère de l'intérieur et l'autre auprès du Président Aramburu.

Le 11 octobre de la même année, le Gouvernement argentin rejeta le recours de la CADE. Peu après, il décida de faire surveiller l'entreprise par un agent spécialement nommé et muni de pouvoirs très étendus.

Copie à: Ambassade de Suisse, Buenos Aires, p.s.inf.
M. le Ministre Stopper

N 18. Nov. 58 10



- 2 -

C'est alors que la compagnie intenta une action devant le tribunal compétent, pour obtenir l'annulation du décret du 23 juillet. En même temps, les autorités suisses intervenaient à nouveau pour s'assurer qu'au cours de la procédure judiciaire aucune mesure ne serait prise contre les intérêts des actionnaires suisses. Enfin, en novembre, des négociations délicates étaient menées avec succès par le Ministre Stopper à Buenos Aires. Elles permirent de rapprocher les points de vue.

Lors de la signature, par notre pays et l'Argentine, le 25 novembre 1957, de l'accord définitif sur la multilatéralisation des échanges de marchandises et des paiements, les délégués argentins déposèrent une déclaration assurant que les autorités argentines s'inclineraient devant la sentence que la Cour de Justice pourrait prendre, et qu'elles indemniseront les intéressés suisses en cas d'expropriation.

Ces initiatives multiples, de même que les démarches et conseils de notre Ambassade à Buenos Aires, permirent d'apaiser les esprits et de recréer les conditions de calme nécessaires aux pourparlers qui allaient s'engager entre le nouveau Gouvernement argentin et les dirigeants de la CADE. La presse a déjà publié le résultat de ces négociations, et des démarches et pourparlers qui les précédèrent.

L'accord de base signé le 11 septembre dernier entre les représentants du Gouvernement argentin et les dirigeants de la CADE prévoit la création d'une nouvelle société, avec participation de l'Etat argentin. Le premier objectif de cet accord est de permettre sans délai l'amélioration des installations. Il convient en effet d'assurer dans un très proche avenir une distribution satisfaisante de courant électrique, car celle-ci doit répondre aux besoins d'une grande ville telle que Buenos Aires. Comme seconde étape, l'accord prévoit le rachat

- 3 -

de la participation privée par l'Etat argentin et en dix annuités. Au moment de leur échéance, ces dernières seront revalorisées d'après le niveau des prix en Argentine.

Toutefois, pour être applicable, l'accord devait encore recevoir l'approbation du Parlement argentin, ce qui fut fait le 30 septembre au Sénat, et le 17 octobre à la Chambre des Députés.

L'heureux aboutissement de ces négociations est dû en grande partie au Président Frondizi. Je ne voudrais donc pas terminer ce bref exposé sans lui rendre hommage, et sans relever l'extrême compréhension et l'initiative courageuse dont il a fait preuve en l'occurrence.

Le poids qui a grevé nos relations avec l'Argentine est maintenant levé, et les conditions d'un nouveau départ sur la voie d'une collaboration fructueuse sont réunies.